

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION TRIATHLON

Saison 2026-2027

1 - Fondamental

Le **respect, l'esprit d'équipe et le dépassement de soi** sont les valeurs fondatrices de la section triathlon du CSE SAFRAN Nacelles.

Chaque adhérent s'engage à respecter les autres membres, les organisateurs, les bénévoles et les règles de sécurité inhérentes aux pratiques du triathlon et affiliées.

2 - Activités

La section permet à chaque adhérent la pratique du triathlon et de toutes les disciplines affiliées à la FFTri (ex. Run&Bike, Duathlon, ...)

3 - Ayant droit

Se reporter au règlement général du CSE, au dos de la fiche d'inscription signée.

La section n'est par conséquent pas ouverte aux personnes extérieures.

4 - Inscription à la section.

Souhaitable avant la fin du 4ème trimestre car **l'inscription est valable sur l'année scolaire** soit du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

La cotisation annuelle est de **40 €** par adhérent (chèque à l'ordre de : CE SAFRAN Nacelles Section Triathlon) à remettre à un membre du bureau.

L'inscription à la section suppose l'acceptation de ce règlement. Celui-ci devra être signé et remis avec le chèque d'adhésion.

5 - Inscription aux compétitions

Les **inscriptions** sont **réalisées individuellement**.

Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif officiel et preuve de participation délivrés par l'organisateur.

Pour les remboursements, les factures doivent être envoyées par mail à : Marie-Hélène BOURDEL, trésorier de la section (marie-helene.bourdel@safrangroup.com). Sur le **justificatif** doit figurer obligatoirement **votre nom, le montant de l'inscription et la date de l'épreuve**. Les remboursements se feront au fil de l'eau.

Le remboursement sera de **40% maximum par épreuve** et jusqu'à un **maximum de 250€/an/personne**.

6 - Sécurité et responsabilités

Chaque adhérent participe sous sa propre responsabilité.

Les règles de sécurité et le code de la Route doivent être respectés.

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors des sorties vélo.

7 - Déplacements

Les déplacements aux courses n'ouvrent pas droit à une indemnité.

Le covoiturage est encouragé.

Lors d'un déplacement éloigné et si le nombre de participants le justifie, une location chez VIARD via le CSE peut être demandée.

8 - Équipement

Il est convenu de **porter systématiquement les couleurs du CSE SAFRAN Nacelles Le Havre** pour les épreuves.

Les couleurs des sections *course à pied* et *cyclisme* du CSE SAFRAN Nacelles Le Havre sont acceptées pour limiter les frais.

La section propose donc, à chaque nouvel adhérent une participation du CSE en fonction de la tenue demandée.

Une présentation des équipements avec les tarifs sera disponible en demandant aux membres du bureau.

9 - Droit à l'image des adhérents

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, dans le cadre de ses activités, la section triathlon du CSE Safran Nacelles du Havre est amenée à réaliser et à utiliser des photographies et des vidéos sur lesquelles peuvent apparaître les adhérents. Ces images pourront être utilisées sur tout support destiné à promouvoir les activités de la section (site internet, réseaux sociaux, affiches, plaquettes, ...). Conformément à la réglementation en vigueur sur le droit à l'image et la protection des données personnelles, chaque adhérent, ou son représentant légal s'il est mineur, autorise expressément la section triathlon à utiliser et diffuser les images prises dans un cadre strictement lié aux activités de l'association. Cette autorisation est accordée pour une durée indéterminée et pourra être révoquée à tout moment sur simple demande écrite adressée au bureau de la section.

Aucune image ne sera cédée à des tiers ni utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-dessus, sauf accord spécifique de l'adhérent concerné.

10 - Licence et aptitude médicale

Chaque adhérent participant aux compétitions doit être en conformité avec les obligations de la Fédération Française de Triathlon (FFTria) et fournir les documents exigés par les organisateurs.

La responsabilité de la validité de ces documents incombe à l'adhérent.

11 - Assemblée générale

L'assemblée générale de la section se tiendra une fois par an.

Tous les adhérents y sont cordialement invités.

Les membres du bureau 2026-2027 :

- Président : LE BRAS Luc
- Secrétaire : DEBROISE Léa
- Trésorier : BOURDEL Marie-Hélène
- Trésorier Adjoint : BOUAKKAZ Chafik

Nom - Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »